

Demande d'arrêté temporaire



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

DIRECTION
DES ESPACES PUBLICS

05.55.45.63.17

Formulaire à retourner à :
ddp.direction@limoges.fr

A retourner au minimum **5 jours** ouvrés (du lundi au vendredi hors jours fériés) avant le début des travaux

Les interventions importantes devront faire l'objet d'un rendez-vous sur site au minimum **15 jours** avant les travaux

ENTREPRENEUR / PROPRIETAIRE / COLLECTIVITE

Demandeur :

Adresse :

SIRET :

Tél :

Fax :

Mail :

REALISATION DES TRAVAUX

Pour le compte de :

Adresse des travaux :

Nature des travaux :

Durée des travaux : jours dans la période du au

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

(les demandes ne seront pas traitées en l'absence de ces pièces)

- Ces travaux ont fait l'objet d'une **PERMISSION DE VOIRIE** n°.....
- Photocopie de l'**AUTORISATION D'URBANISME** délivrée par le service de l'Urbanisme lorsque les travaux l'exigent
- Justificatif délivré par le service Politique de l'Habitat lorsque les **TRAVAUX** sont **SUBVENTIONNES**
- **PLAN D'INSTALLATION** avec photos

VOS BESOINS

Demande initiale / prolongation N° autorisation initiale

Interdiction de stationnement :

- dans toute la voie
- selon l'avancement du chantier, surmètres/jour
- au droit des n° surmètres
- en face des n° sur.....mètres

Circulation alternée / surmètres :

- par panneaux B15/C18
- manuel piquets K10
- par feux tricolores
- la nuit
- le week-end

Une interdiction de circulation sauf véhicules de secours et riverains :

- dans toute la voie
- en partie entreet
- la nuit le week-end

Accès à une voie piétonne : n° d'immatriculation

Commentaires :

Infos droits de voirie : <https://www.limoges.fr/mes-demarches>

Demande faite le :

Signature et cachet du demandeur

Voir au verso les mentions légales d'information sur la protection des données.

Farretetemporaire
06/2024

Protection des données :

Les renseignements recueillis seront traités par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-e (mission d'intérêt public) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin de traiter votre demande. Ils ne seront communiqués qu'aux services de sécurité (Police, Pompiers...). Ils seront conservés pendant 5 ans maximum. En cas de refus, ils seront conservés jusqu'à la fin des délais légaux de recours.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes (articles 15 et 16 du RGPD). Vous pouvez à tout moment vous opposer à ce traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière à moins qu'il n'existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés (article 21 du RGPD). Vous pouvez à tout moment demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite (article 17 du RGPD).

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (dpo@limoges.fr) ou utiliser un [formulaire](#) à votre disposition sur le site Internet de la Ville.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).

Demande d'arrêté temporaire de voirie (pdf Ville)